

**COMMISSION LOCALE
DU SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE
JEUDI 31 JANVIER 2019**

PROCES-VERBAL N°2019-01

Membres en exercice : 16 L'an deux mille dix-neuf, le trente et un janvier, à quinze
Présents : 11 heures trente, la commission locale du site patrimonial
Absents excusés : 5 remarquable s'est réunie en séance ordinaire au village
Pouvoirs : d'entreprises, ZA du Rozier Coren à Saint-Flour, après
convocation légale sous la Présidence de Monsieur Pierre
Votants : 11 JARLIER.

Présents

Pierre JARLIER Président de Saint-Flour Communauté et Maire de Saint-Flour,
Jeannine COUPAT, représentant Madame le Préfet du Cantal,
Mireille VICARD, Conseiller communautaire
Marguerite TARRISSON, Conseiller communautaire
Bernadette RESCHE, Conseiller communautaire
Bernard REMISE, Conseiller communautaire
Geneviève ROUX, Architecte du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement
Véronique BREUIL-MARTINEZ, Conservatrice des antiquités et objets d'art du Cantal
Marie-Aimée LEMARCHAND, Chargée de mission SCOT Est-Cantal
Gérard PONS, représentant de la Fondation du Patrimoine
Pascale MOULIER, Représentant de l'Association Cantal Patrimoine

Titulaires absents et excusés

Le directeur régional des Affaires Culturelles
L'architecte des bâtiments de France
Sandrine DAUREIL, Animatrice de l'architecture et du patrimoine du pays d'art et d'histoire du Pays
de Saint-Flour
La fondation d'entreprise Caisse d'Épargne Auvergne-Limousin pour l'art et la culture
Le centre permanent d'initiatives pour l'environnement

Le secrétariat de la séance est assuré par Sylvie CIPIERE, chargée de mission urbanisme de Saint-Flour Communauté.

Le Président certifie que la convocation a été faite le 22 janvier 2019.

REGLEMENT INTERIEUR RELATIF AU FONCTIONNEMENT DE LA COMMISSION LOCALE SPR

Une présentation du projet de règlement est faite aux membres de la commission locale.

**La commission locale, après en avoir délibéré, ADOPTE le règlement intérieur relatif au
fonctionnement de la commission locale du site patrimonial remarquable**

POUR : 11 VOIX

MODIFICATION N°1 DE L'A.V.A.P.

Créé dans les années 1970, le camping municipal des Orgues fait aujourd'hui l'objet d'un projet de modernisation porté par la commune de Saint-Flour.

Qualitatif et concerté, ce projet porte, d'une part, sur la réhabilitation du bâti existant, et d'autre part, sur l'installation d'Habitations Légères de Loisirs (H.L.L.) actuellement incompatible avec les mesures réglementaires du PLU qui interdit toutes nouvelles constructions dans la partie du camping classé en zone UB.

Ce projet, établi en étroite collaboration avec l'Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine, constitue une opération nouvelle majeure pour l'offre touristique du centre ancien de Saint-Flour. Il vise à renforcer l'attractivité du centre-historique par le développement d'une offre touristique haut de gamme et des aménagements de qualité.

Le bureau de concepteur paysagistes ESKIS a été missionné pour réaliser une étude paysagère préalable au réaménagement du camping des Orgues, afin d'établir un projet qui aura pour ambition de respecter les enjeux paysagers et urbains du site et de veiller tout particulièrement à :

- préserver la silhouette urbaine de la ville avec un bâti dense au sommet de l'éperon basaltique ;
- préserver les qualités paysagères et environnementales des jardins comme espace de transition entre le tissu bâti et les espaces naturels ;
- valoriser le paysage des orgues basaltiques ;
- valoriser la vocation touristique du camping et sa situation exceptionnelle en prise avec les Orgues.

Ce projet nécessite une modification de l'A.V.A.P de Saint Flour

Par courrier en date du 28 janvier 2019, l'architecte des bâtiments de France émet un avis favorable au projet de modification de l'A.V.A.P.

Marie-Aimée LEMARCHAND demande quel règlement s'applique au secteur du camping.

S'agissant d'un secteur de projet, il n'y aura pas de règlement spécifique à cette zone PNa. Par contre, l'étude paysagère jointe au dossier servira d'orientation aux aménagements à réaliser.

Marie-Aimée LEMARCHAND propose de rajouter ce point dans la notice de présentation.

La commission locale, après avoir entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré, DONNE UN AVIS FAVORABLE au projet complété de modification n°1 de l'A.V.A.P. de Saint-Flour

POUR : 11 VOIX

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17h15.

A SAINT-FLOUR, le 1^{er} février 2019

Le Président,

Pierre JARLIER